

L1, stage notaire: des conseils?

Par **Toulouse**, le **03/08/2013** à **13:03**

Bonjour,

Je suis en L1 et je redouble 4 matières dans mon 2nd semestre donc ma rentrée est dans 6 mois. J'ai donc décidé d'occuper ce temps libre en m'inscrivant aux cours d'anglais pour passer le diplôme de Cambridge et de faire un stage chez un notaire.

Avez vous des conseils à me donner? Même si ce métier est celui qui m'attire je n'y connais pas grand chose. Comment bien se préparer? Je serai dans une étude assez réputée et stricte.

Merci d'avance!

Par **lolo7**, le **05/08/2013** à **11:51**

Voici tout d'abord une description de notaire : Le rôle du notaire consiste à authentifier les actes et les contrats passés devant lui et à les conserver. Ces actes et contrats prennent valeur de jugement. Le notaire intervient dans plusieurs domaines : le droit de la famille (successions, contrats de mariage, liquidation de communauté en cas de divorce), le droit de l'immobilier (transactions immobilières) et celui du patrimoine. Le domaine du droit des affaires et le conseil aux entreprises deviennent de plus en plus importants.

Lors de la rédaction des contrats de mariage, des testaments, des règlements de succession, le notaire conseille les familles. Il doit pouvoir rendre accessible ses connaissances juridiques. Le notaire peut aussi gérer les affaires de ses clients, notamment le patrimoine familial, immobilier et mobilier. Il peut jouer un rôle de conseiller en placements financiers pour faire fructifier un patrimoine. Le notaire est tenu au secret professionnel.

Son rôle de conseil auprès des entreprises se développe. Le notaire peut accompagner un créateur d'entreprise - en rédigeant ses statuts, en négociant son bail commercial - ou guider un particulier qui rachète un fonds de commerce. Il peut aussi faire du conseil juridique ou fiscal aux sociétés, au même titre que les avocats et les juristes d'entreprise.

salaire :

Un débutant (notaire stagiaire ou assistant) gagne entre 1 200 et 1 600 € net par mois. Ensuite, les revenus du notaire varient considérablement (de 1 500 à 7 700 € par mois) en fonction de l'importance de l'office où il exerce. En tant que profession libérale un notaire peut dégager des revenus très confortables : de 6 200 € mensuels à... 31 000 € selon certaines

études.

Evolution de carrière :

Une fois le titre de notaire obtenu, plusieurs possibilités se présentent : devenir notaire individuel (c'est difficile car il y a bien moins d'offices à acquérir que de notaires en recherche d'offices), postuler pour un office créé (cas très rare puisque le Garde des sceaux ne crée un office que si le besoin a été reconnu), devenir notaire assistant ou notaire salarié (c'est le cas le plus répandu) ou devenir notaire associé. Dans ce dernier cas un apport d'argent ou « intellectuel » est alors nécessaire. Ce dernier apport est le fruit d'une spécialisation juridique : droit rural, de l'urbanisme, des sociétés, etc.

Pré-requis :

Sept années d'études après un baccalauréat sont nécessaires pour devenir notaire. Après des études juridiques jusqu'au master 1 (ex DESS) les aspirants notaires doivent choisir entre 2 types de formations, l'une universitaire, l'autre professionnelle. Avec dans les 2 cas un stage obligatoire et rémunéré.

- La filière universitaire post master dure 2 ans dans une université ayant passé une convention avec le Centre national d'enseignement professionnel notarial (CNEPN, cf. adresses ressources). Cette étape, parallèle au stage en office, débouche sur le diplôme supérieur de notariat (DSN) et le titre de notaire assistant. Une vingtaine d'universités préparent au DSN.

- La seconde voie : passer par un centre régional de formation professionnelle notariale (CRFPN). Ces centres sont accessibles sur examen après un master1 en droit. Ils délivrent en un an le diplôme d'aptitude à la fonction de notaire et le titre de notaire stagiaire. Il faut ensuite effectuer un stage de deux ans en office. Après un rapport, le notaire stagiaire est reçu notaire assistant.

Se renseigner :

Conseil supérieur du notariat
31 rue du Général Foy
75008 - Paris
Tél : 01 44 90 30 00
www.notaires.fr

Centre national d'enseignement professionnel notarial
11 B rue d'Edimbourg
75008 - Paris
Tél : 01 43 87 44 07

Par **lolo7**, le **06/08/2013** à **10:39**

Il y'a plusieurs voies.

Par Yn, le 08/08/2013 à 09:55

[citation]- La seconde voie : passer par un centre régional de formation professionnelle notariale (CRFPN). Ces centres sont accessibles sur examen après un master1 en droit. Ils délivrent en un an le diplôme d'aptitude à la fonction de notaire et le titre de notaire stagiaire. Il faut ensuite effectuer un stage de deux ans en office. Après un rapport, le notaire stagiaire est reçu notaire assistant. [/citation]

[s]NON[s]. La voie professionnelle a été réformée. Il faut maintenant être titulaire d'un M2 (autre que notarial, évidemment), être admis sur dossier et trouver un stage de 31 mois. Pendant le stage, des séminaires de formation seront réalisés.

Le temps que tu arrives en M2, les modalités de la formation auront sans doute été clarifiées car, pour le l'instant, c'est un peu chaotique.

Sur le stage, dis-toi que c'est un "stage découverte". Tu ne vas réaliser aucune tâche juridique, tu ne rédigeras rien. Tu seras probablement amené à faire des formalités pour les actes rédigés (assez répétitif et pas franchement passionnant).

Profites-en surtout pour découvrir la réalité du job, poser des questions, etc.

Si tu te poses des questions sur la tenue exigée, dans le doute habille-toi bien pour la première journée, tu verras ensuite selon les habitudes.

Par Iolo7, le 08/08/2013 à 11:53

Je rejoins Yn. En effet, il y'a eu un petit changement, c'est un M2.